

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste - Nupes s'oppose fermement à la fusion - absorption des sociétés de l'audiovisuel public dans France Médias, prévue pour le 1er janvier 2026. Alors que le pluralisme et la liberté de l'information sont régulièrement menacés par la main mise de quelques milliardaires sur les médias, le gouvernement s'attaque au fleuron du paysage audiovisuel français : l'audiovisuel public. France Télévisions et Radio France sont pourtant plébiscitées par les téléspectateurs et auditeurs. Après avoir considérablement fragilisé les financements de l'audiovisuel public par la suppression de la redevance, cette loi est le deuxième acte de l'affaiblissement programmé du service public de l'audiovisuel, c'est pourquoi le groupe écologiste - Nupes souhaite supprimer cet article.